

Appel à projets 2026

Stages Master 2

Année Universitaire : 2026-2027

Appel à projets 2026 – Stages de Master 2

Contexte

Les technologies de séquençage se sont développées de manière significative ces dix dernières décennies, ouvrant un champ de recherche sans précédent pour étudier et mieux comprendre la diversité du vivant. Dans ce contexte, le Programme de recherche ATLASEa a pour objectif d'obtenir les génomes de référence de 4500 espèces marines eucaryotes de la ZEE (Zone Economique Exclusive) française. Cet effort sera déterminant pour l'étude de la biodiversité marine, mal connue et sous forte pression anthropique.

ATLASEa fédère progressivement les communautés scientifiques française autour des thématiques de la génomique marine, favorise l'interdisciplinarité, accélère les collaborations entre les différents acteurs publics et privés, et représente aujourd'hui un acteur international de premier plan sur l'acquisition des génomes de la vie marine, en collaboration avec l'initiative européenne ERGA (European Reference Genome Atlas) et l'initiative mondiale Earth BioGenome Project (EBP).

ATLASEa a aussi pour vocation la formation de la nouvelle génération de scientifiques. Dans ce cadre, ATLASEa ouvre son premier appel à projets pour le financement de stages de Master 2 (M2) d'une durée de 6 mois pendant l'année universitaire 2026/2027. L'objectif est d'accélérer l'exploitation des données génomiques marines en soutenant des projets de recherche innovants autour de thématiques ciblées par le Programme.

Calendrier

16 juillet 2026	Ouverture de l'appel
24 septembre 2026	Clôture de l'appel
Octobre 2026	Annonce des projets sélectionnés

Contact

call-atlasea@bio.ens.psl.eu (Coraline Chapperon, Cheffe de programme)

Financement du dispositif

Pour cette première édition, ATLASEa financera 7 projets de stage de Master 2 à partir de janvier 2027. L'enveloppe financière, d'un montant maximal de 5K€, doit permettre de (i) couvrir les frais de 6 mois de gratification de stage, au tarif réglementaire en vigueur, la participation obligatoire aux frais de transport public sur demande de l'étudiant.e, et de (ii) participer partiellement aux frais d'environnement de stage. L'utilisation du budget alloué devra être dûment justifiée.

Dépôt des projets de stage

La candidature doit être déposée par l'encadrant.e principal.e du projet de Master 2, **au plus tard le 24 Septembre 2026, 15h CEST**, via le formulaire en ligne suivant : <https://www.atlasea.fr/call-for-master-2-projects-form/>. Les stagiaires ne peuvent pas déposer de projet.

Conditions d'éligibilité

L'encadrant.e principal.e doit impérativement être un.e chercheur.se (post-doc, IR, CR, etc) ou enseignant.e chercheur.se rattaché.e à un établissement d'enseignement supérieur ou à un organisme public de recherche français. Il/Elle est en charge du dépôt du projet à cet appel, et s'engage à gérer et à encadrer la sélection d'un.e stagiaire. Une seule candidature par (co)encadrant.e est acceptée pour cet appel. **Il n'est pas nécessaire que l'encadrant.e du projet de stage appartienne à une équipe déjà liée à ATLASEa.**

Le sujet du stage doit permettre l'exploitation de données génomiques marines en s'appuyant sur des génomes marins de référence issus du domaine public et/ou du projet ATLASEa, et s'inscrire dans un ou plusieurs axes scientifiques du PEPR ATLASEa suivants :

- *Génomique environnementale*
- *Génomique fonctionnelle computationnelle*
- *Génomique fonctionnelle expérimentale*
- *Évolution des génomes*
- *Génomique des espèces invasives*
- *Bioinformatique*
- *Génomique des populations*
- *Génomes et voies métaboliques*
- *Structure et organisation des génomes*

Sélection des projets de stage

La sélection des projets sera réalisée par un comité *ad hoc* du PEPR ATLASEa sur la base des critères suivants : (i) qualité scientifique du projet, et (ii) adéquation avec les priorités thématiques ATLASEa de cet appel.

Sélection des stagiaires

Les projets sélectionnés seront publiés sur le site internet ATLASEa. Les étudiant.es devront candidater directement auprès des encadrant.es des stages. La sélection d'un.e stagiaire relève de la responsabilité et du libre choix de l'encadrant.e principal.e.